



Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.

PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD (pour les délibérations 1 à 7), Gilbert HOUSSEIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU

EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

Pierre GERARD donne pouvoir à Marc PERETTI (pour les délibérations 08 à 14)

Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE

ABSENT : Vincent LOUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD

N° délibération	OBJET	VOTE
D20260630-01	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026	ADOPTÉ
D20260630-02	BUDGET 2026 : DECISION MODIFICATIVE N°1	ADOPTÉ
D20260630-03	TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PERICENTRE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027	ADOPTÉ
D20260630-04	TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027	ADOPTÉ
D20260630-05	TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027	ADOPTÉ
D20260630-06	ECOLE SAINT JOSEPH : CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL	ADOPTÉ
D20260630-07	CONVENTION « DISPOSITIF PASSERELLE » VERS L'ECOLE MATERNELLE	ADOPTÉ
D20260630-08	CLECT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE	ADOPTÉ
D20260630-09	LANCEMENT DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC)	ADOPTÉ
D20260630-10	TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES SUR EMPLOIS PERMANENTS	ADOPTÉ
D20260630-11	TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL SUR DES POSTES D'EMPLOIS PERMANENTS	ADOPTÉ
D20260630-12	TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL – SERVICE ADMINISTRATIF	ADOPTÉ
D20260630-13	TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE POSTES DE CONTRACTUELS - Restaurant scolaire / Périscolaire - RENTREE SCOLAIRE 2026/2027	ADOPTÉ
D20260630-14	TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE POSTES DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ET TWEEN	ADOPTÉ

Mis en ligne le 09/07/2026

Affiché en mairie le 09/07/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Liberté, Égalité, Fraternité****COMMUNE DE LE PALLET****Séance du 30 juin 2026****Nombre de Conseillers : En exercice : 23****Présents : 20****Votants : 22**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.

PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD, Gilbert HOUSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU

EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX
Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE

ABSENT : Vincent LOUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

Suite à la transmission du procès-verbal faisant état des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 2 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2026.

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20260630-D20260630-01-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : BUDGET 2026 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal a voté le budget 2026 de la commune lors de sa séance du 3 mars 2026.

La décision modificative n°1 a donc pour objet de procéder à quelques ajustements dans la section investissement du budget 2026.

Vu le comité consultatif finances en date du 18 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour la section d'investissement et chapitre par chapitre, la présente décision modificative au budget général 2026, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes **79 350 €** en section d'investissement.

Section investissement

Sens	Chapitre	Montant DM 1
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	
	13 - Subventions d'investissement	379 350
	16 - Emprunts et dettes assimilées	-300 000
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	021 - Virement de la section de fonctionnement	
	024 - Produits des cessions d'immobilisations	
Total Recettes		79 350

D	20 - Immobilisations incorporelles	1000
	204 - Subventions d'équipement versées	
	21 - Immobilisations corporelles	78 350
	23 - Immobilisations en cours	
Total Dépenses		79 350

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026

Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PERICENTRE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

La fréquentation du service depuis 2020 :

VOLUME DE 1/4 H CONSOMMÉS		
Année		% d'évolution
2020	78 107	-42,58%
2021	119 676	53,22%
2022	119 585	-0,08 %
2023	128 660	7,59 %
2024	131 426	2,15 %
2025	129 842	-1,29%

	2023	2024
Financement communal	35 135€	13 642 €
Participation globale communale	14 %	5%
Financement communal par 1/4 d'heure	0,27€	0,10 €
Prix de revient du 1/4 d'heure	1,97 €	2,02 €

Le comité consultatif Enfance Jeunesse, réuni le 22 juin 2026, a été consulté sur l'augmentation de 1.5% du tarif de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUGMENTE les tarifs de l'accueil périscolaire et péricentre pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

TARIF PAR ¼ D'HEURE	2026-2027	
Tranches	<i>Enfant domicilié Commune</i>	<i>Enfant domicilié Hors Commune</i>
QF jusqu'à 400 €	0,37 €	0,42 €
QF de 401 € à 600 €	0,48 €	0,54 €
QF de 601 € à 800 €	0,59 €	0,64 €
QF de 801 € à 1 000 €	0,69 €	0,74 €
QF de 1 001 € à 1 200 €	0,81 €	0,86 €
QF de 1 201 € à 1 400 €	0,92 €	0,97 €
QF de 1 401 € à 1 600 €	1,03 €	1,08 €
QF de 1 601 € à 1 800 €	1,12 €	1,17 €
QF de 1 801 € à 2 000 €	1,23 €	1,28 €
QF de 2001 € et plus	1,33 €	1,38 €

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.



Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD, Gilbert HOUSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

L'évolution de la fréquentation annuelle est la suivante :

Année	Total	% évolution
2020	27 865	-37,2%
2021	41 758	49,9%
2022	41 532	-0,54%
2023	44 021	6%
2024	46 485	5,60%
2025	44 936	-4,60%

La participation communale annuelle évolue comme suit :

ANNEE	Financement communal	Prix de revient du repas	Financement communal par repas	Soit % part communale
2020	202 143,00 €	11,32 €	7,02 €	62 %
2021	308 149,00 €	11,76 €	7,30 €	62 %
2022	225 332,00 €	10,67 €	5,44 €	51 %
2023	253 788,45 €	10,30 €	5,77 €	56 %
2024	260 769.01 €	10,84 €	5,61 €	52 %
2025	238 732,70 €		5,30 €	

Le nombre de repas enfants servis a été de 44 936 en 2025 soit une diminution de 4,60%.

Le comité consultatif Enfance Jeunesse, réuni le 22 juin 2026, a été consulté sur l'augmentation de 1.5 % du prix global de la pause méridienne pour l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 19 pour et 3 abstentions (Hervé BENJAMIN, Marwah RICARD et Marine MARTIN) :

- **MODIFIE** la participation pour tous les enfants pour l'année scolaire 2026-2027 tel que présenté ci-dessous :

2026 - 2027						
ENFANT INSCRIT RÉGULIÈREMENT	<i>Enfant domicilié Commune</i>		Prix de la pause méridienne	<i>Enfant domicilié hors Commune</i>		Prix de la pause méridienne
	Prix du repas	Temps d'animation * 2		Prix du repas	Temps d'animation * 2	
QF jusqu'à 400 €	0,03 €	0,72 €	0,76 €	0,03 €	0,83 €	0,86 €
QF de 401 € à 600 €	0,05 €	0,95 €	1,00 €	1,00 €	1,08 €	2,08 €
QF de 601 € à 800 €	1,00 €	1,18 €	2,18 €	1,00 €	1,28 €	2,28 €
QF de 801 € à 1 000 €	1,00 €	1,39 €	2,39 €	1,00 €	1,49 €	2,49 €
QF de 1 001 € à 1 200 €	2,84 €	1,62 €	4,45 €	4,05 €	1,72 €	5,77 €
QF de 1 201 € à 1 400 €	3,52 €	1,84 €	5,36 €	4,94 €	1,95 €	6,88 €
QF de 1 401 € à 1 600 €	3,70 €	2,05 €	5,75 €	5,65 €	2,15 €	7,81 €
QF de 1 601 € à 1 800 €	3,75 €	2,28 €	6,03 €	6,08 €	2,38 €	8,46 €
QF de 1 801 € à 2 000 €	3,75 €	2,51 €	6,25 €	6,39 €	2,61 €	9,00 €
QF de 2 001 € et plus	3,75 €	2,71 €	6,46 €	6,62 €	2,82 €	9,43 €
PERSONNEL COMMUNAL	4.32 €					
ENSEIGNANT	7.17 €					

- **PRECISE** que la commune reste inscrite au dispositif de la tarification sociale.
- **RAPPELLE** à la fois l'absence de tickets restaurant ou chèque déjeuner ainsi que le retour régulier de la qualité des repas servis au restaurant scolaire de la part des agents communaux.

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD, Gilbert HOUSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Le bilan financier depuis 2023 est le suivant :

	2023	2024	2025
Financement communal	58 172 €	51 855 € €	56 083€
Participation globale communale	29%	23%	24%
Financement communal par journée	18,68 €	16,65 €	18 ,01€

Le comité consultatif Enfance Jeunesse, réuni le 22 juin 2026, a été consulté sur une augmentation des tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2026-2027 de 1.5 % pour la demi-journée et la journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUGMENTE** les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :**ALSH Enfance**

Tranches	2026-2027					
	Journée			1/2 journée		
	Commune	Hors Commune	Agents HC	Commune	Hors Commune	Agents HC
QF jusqu'à 400 €	9,22 €	11,87 €	9,22 €	6,30 €	12,04 €	6,30 €
QF de 401 € à 600 €	10,55 €	15,18 €	10,55 €	7,62 €	15,41 €	7,62 €
QF de 601 € à 800 €	13,18 €	17,80 €	13,18 €	8,27 €	18,07 €	8,27 €

QF de 801 € à 1 000 €	17,15 €	21,11 €	17,15 €	10,68 €	21,43 €	10,68 €
QF de 1 001 € à 1 200 €	18,73 €	23,10 €	18,73 €	11,37 €	23,45 €	11,37 €
QF de 1 201 € à 1 400 €	21,11 €	25,04 €	21,11 €	12,30 €	25,42 €	12,30 €
QF de 1 401 € à 1 600 €	23,08 €	27,70 €	23,08 €	14,05 €	28,11 €	14,05 €
QF de 1 601 € à 1 800 €	24,39 €	30,32 €	24,39 €	15,42 €	30,77 €	15,42 €
QF de 1 801 € à 2 000 €	26,34 €	32,97 €	26,34 €	16,72 €	33,46 €	16,72 €
QF de 2001 € et plus	27,25 €	34,08 €	27,25 €	17,29 €	34,59 €	17,29 €

VEILLÉES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Dans le cadre des accueils de loisirs, il est proposé aux familles des veillées jusqu'à 21h30 ou 22h00 pour les plus enfants les plus âgés.

Tranches	Enfant domicilié Commune	Enfant domicilié hors de la Commune	Enfant d'agents HC
QF jusqu'à 400€	1,38 €	2,90 €	1,38 €
QF de 401€ à 600€	1,87 €	2,90 €	1,87 €
QF de 601€ à 800€	2,12 €	2,90 €	2,12 €
QF de 801€ à 1000€	2,73 €	2,90 €	2,73 €
QF de 1001€ à 1200€	2,98 €	3,61 €	2,98 €
QF de 1201€ à 1400€	3,24 €	3,86 €	3,24 €
QF de 1401€ à 1600€	3,61 €	4,35 €	3,61 €
QF de 1601€ à 1800€	3,86 €	4,74 €	3,86 €
QF de 1800€ à 2000€	4,12 €	5,11 €	4,12 €
QF de 2001 € et plus	4,27 €	5,38 €	4,27 €

- **RAPPELLE** qu'une réduction forfaitaire exceptionnelle de 1,90 € sur le tarif de l'accueil de loisirs (journée ou ½ journée) est prévue pour les enfants soumis à un PAI (projet d'accueil individualisé) complexe en raison d'allergies alimentaires croisées (ou ne tolérant pas les traces) selon les modalités définies ci-dessous exclusivement à savoir :
Lorsqu'un PAI appuyé d'un justificatif du médecin allergologue atteste des allergies alimentaires de l'enfant et que celles-ci ne peuvent être prises en charge par le prestataire qui livre les repas à la collectivité, alors, les enfants apportent leur panier repas et ne peuvent donc pas consommer le repas proposé par le prestataire au restaurant scolaire.

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Liberté, Égalité, Fraternité****COMMUNE DE LE PALLET****Séance du 30 juin 2026**

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 20	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : ECOLE SAINT JOSEPH – CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL

Madame Valérie BRICARD explique que la convention de forfait communal actuelle a été signée avec l'école Saint Joseph en 2022 pour une durée de 4 années scolaires. Elle sera donc échue en Juillet.

La nouvelle convention de forfait communal qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2026-2027 sera conclue pour une durée de 4 années scolaires.

Vu l'article L 442-5 du Code de l'Education,

Vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012 et son annexe déterminant le critère d'évaluation du forfait communal,

Vu le contrat d'association conclu le 25 octobre 2005 entre l'Etat et l'école Saint Joseph LE PALLET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de cette nouvelle convention à signer pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} septembre 2026
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents :** 20**Votants :** 22

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.

PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Pierre GERARD, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU

EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX
Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE

ABSENT : Vincent LOUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD

OBJET : CONVENTION « DISPOSITIF PASSERELLE » VERS L'ECOLE MATERNELLE

Suite au transfert du multi-accueil Tchou-Tchou, une convention avait été signée en 2018 avec l'Inspection Académique afin de permettre aux enfants du Multi accueil de découvrir et se familiariser progressivement avec le personnel, la classe et les locaux de l'école dans lesquels ils seront accueillis à la rentrée scolaire à venir.

Il est proposé de poursuivre cette convention « dispositif passerelle » avec l'école Astrolabe afin notamment de continuer à proposer la participation des enfants du multi accueil à des événements festifs tout au long de l'année scolaire avant leur entrée à l'école maternelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention cadre pour l'organisation et le fonctionnement du dispositif passerelle entre le multi-accueil Tchou-Tchou et l'école Astrolabe à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 3 juillet 2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document s'y référant

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026**Le Maire,****Xavier RINEAU.**

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
044-2144011/76-20260630-D20260630-07-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Liberté, Égalité, Fraternité****COMMUNE DE LE PALLET****Séance du 30 juin 2026**

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Pierre GERARD donne pouvoir à Marc PERETTI Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : CLECT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) par délibération en date du 10 juin 2026 ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant la candidature de :

- Gilbert HOUSSAIS en qualité de titulaire
- Xavier RINEAU en qualité de suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTE** à main levée pour cette désignation,

- **DESIGNE** en qualité de représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :
 - Gilbert HOUSSAIS en qualité de titulaire
 - Xavier RINEAU en qualité de suppléant

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire. PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUE, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Gilbert HOUSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Pierre GERARD donne pouvoir à Marc PERETTI Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE ABSENT : Vincent LOUBERT SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : LANCEMENT DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC)

Monsieur Pascal GAUDIN explique au Conseil municipal la proposition de faire candidater la commune à l'appel à projets pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

L'Atlas de la Biodiversité Communale poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Disposer d'un état des lieux naturaliste complet, actualisé et partagé à l'échelle communale ;
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et des continuités écologiques ;
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les habitants, les associations, les entreprises et les élus ;
- Mobiliser les acteurs locaux autour d'une démarche collective de connaissance et de préservation du territoire ;
- Identifier les menaces pesant sur les milieux naturels et les espèces ;
- Contribuer à la préservation et à la restauration des trames verte, bleue et, à terme, nocturne ;
- Produire des recommandations opérationnelles permettant d'intégrer davantage la biodiversité dans les politiques d'aménagement et de gestion du territoire.

Une attention particulière sera portée à l'acquisition de nouvelles connaissances naturalistes, à l'identification des enjeux écologiques majeurs et à la préservation des continuités écologiques indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes locaux.

Le démarrage de l'ABC pourrait débuter en janvier 2027, avec une première phase de synthèse des données existantes, suivie d'inventaires naturalistes, d'animations participatives et de production de documents stratégiques jusqu'en décembre 2029. Le projet s'appuiera sur des partenaires à choisir tels que le CPIE Loire-Anjou, la LPO, l'association locale Biodiversité Ô Pallet et Patrick Tricule, naturaliste.

Le projet sera donc conduit dans une logique participative associant l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, associations, entreprises, agriculteurs et partenaires institutionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 21 pour et 1 abstention (Nelly NAUD) :

- **DECIDE** le lancement de l'Atlas de la biodiversité communal (ABC).

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le **3** juillet 2026

Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Pierre GERARD donne pouvoir à Marc PERETTI Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTE SUR EMPLOIS PERMANENTS

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu de la permanence de certains emplois et de la nécessité de créer ou supprimer certains postes dans le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CREER** les postes sur emplois permanents comme suit :

A compter du 1^{er} septembre 2026 :

Catégorie	Grade	Quotité de travail du poste	Service(s)
C	Adjoint d'animation	35/35 ^{ème}	Périscolaire / pause méridienne / ALSH

C	Adjoint d'animation	35/35 ^{ème}	Périscolaire / pause méridienne / Tween / CME
C	Adjoint d'animation	25,35/35 ^{ème}	Périscolaire / pause méridienne
C	Adjoint d'animation	14,85/35 ^{ème}	Périscolaire / pause méridienne
C	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Scolaire / périscolaire

- **SUPPRIME** les postes sur emplois permanents comme suit :

A compter du 1^{er} septembre 2026 :

Catégorie	Grade	Quotité de travail du poste	Service(s)
C	Adjoint d'animation	30,82/35 ^{ème}	Périscolaire / pause méridienne / ALSH
C	Adjoint d'animation	29,62/35 ^{ème}	Périscolaire / pause méridienne / Tween / CME
C	Adjoint d'animation	24,78/35 ^{ème}	Périscolaire / pause méridienne
C	Adjoint d'animation	21,45/35 ^{ème}	Périscolaire / pause méridienne
C	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	Scolaire / périscolaire

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20260630-D20260630-10-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Pierre GERARD donne pouvoir à Marc PERETTI Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL SUR DES POSTES D'EMPLOIS PERMANENTS

Suite à une réorganisation du service enfance à la rentrée scolaire 2026-2027 et à l'incidence de l'annualisation sur les postes à temps non complet, il est nécessaire de modifier à la marge 1 poste d'adjoint d'animation et 1 poste d'adjoint technique comme suit,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du temps de travail pour 2 emplois permanents à compter du 1^{er} septembre 2026 :
 - Passage de 31,40/35^{ème} à 32,05/35^{ème} pour un adjoint d'animation
 - Passage de 3,48/35^{ème} à 3,53/35^{ème} pour un adjoint technique

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20260630-D20260630-11-DE
Date de rétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 23 **Présents :** 19 **Votants :** 22

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.

PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Gilbert HOUSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU

EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX
Pierre GERARD donne pouvoir à Marc PERETTI
Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE

ABSENT : Vincent LOUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL – SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une aide administrative, au vu de la réalisation des projets en cours. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 15/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CREE** un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint administratif pour effectuer les missions de soutien administratif suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15/35ème, à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée maximale de 12 mois.

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.



Certifié exécutoire le 3 juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20260630-D20260630-12-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire.			
PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU			
EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Pierre GERARD donne pouvoir à Marc PERETTI Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE			
ABSENT : Vincent LOUBERT			
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES DE CONTRACTUELS – RESTAURANT SCOLAIRE/PERISCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2026/2027

Pour la rentrée scolaire 2026/2027, il est proposé de créer des contrats à Durée Déterminée afin de poursuivre le renforcement de l'animation et de l'encadrement sur la cour du restaurant scolaire et le temps périscolaire. La prolongation de ces missions représente un réel besoin pour un meilleur accompagnement éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CREER 7 contrats à durée déterminée à compter du 1er septembre 2026 pour 1 an :**
 - CDD Adjoint animation à 8,43/35^{ème}
 - CDD Adjoint animation à 12,06/35^{ème}
 - CDD Adjoint animation à 15,55/35^{ème}
 - CDD Adjoint animation à 19,34/35^{ème}
 - CDD Adjoint animation à 20,57/35^{ème}
 - CDD Adjoint animation à 30,65/35^{ème}
 - CDD Adjoint animation à 30,85/35^{ème}

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le 3 juillet 2026

Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20260630-D20260630-13-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET**Séance du 30 juin 2026**

Nombre de Conseillers :	En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22
L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier RINEAU, Maire. PRESENTS : Olivia AUFFRET, Thérèse BEDOUET, Hervé BENJAMIN, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Pascal GAUDIN, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Michèle LETERTRE, Vincent LOIRET, Marine MARTIN, Nelly NAUD, Caroline PARIS, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Marwah RICARD, Xavier RINEAU EXCUSES AVEC POUVOIR : Audrey BERTIN donne pouvoir à Joël JOVENIAUX Pierre GERARD donne pourvoir à Marc PERETTI Edith LEQUEUX donne pouvoir à Michèle LETERTRE ABSENT : Vincent LOUBERT SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BRICARD			

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ET TWEEN

Pour rappel, le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail proposé aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Il s'agit d'un contrat particulier puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération. Les collectivités peuvent conclure des CEE à condition que l'emploi soit non permanent et qu'il permette d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif.

Vu les articles L432-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2025 réévaluant la grille de rémunération pour les contrats d'engagement éducatif (CEE),

Au vu des effectifs de fréquentation 2026 :

- A compter du 2 septembre 2026 jusqu'au 3 juillet 2027, il est nécessaire de créer :

- Pendant la période scolaire, 4 contrats d'engagement éducatif pour assurer les fonctions d'animateur à temps partiel (soit 10h00 par mercredi).
- Pendant les vacances scolaires (hors été), 7 contrats d'engagement éducatif pour les mêmes fonctions (ALSH et tween/jeunes) à temps partiel (10h / jour de vacances scolaires).

- Pour les vacances scolaires d'été, il est nécessaire de créer 12 contrats d'engagement éducatif (en fonction des effectifs) pour assurer les fonctions d'animateur à temps partiel à compter du 5 juillet 2027 au 31 août 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **CREE**, pour assurer les fonctions d'animateur à temps partiel (soit 10h00 par mercredi et/ou par jour de vacances scolaires) :
 - Pendant la période scolaire entre le 2 septembre 2026 jusqu'au 3 juillet 2027 : 4 contrats d'engagement éducatif pour les mercredis (à moduler en fonction des effectifs)
 - Pendant les vacances scolaires (hors été), le 2 septembre 2026 jusqu'au 3 juillet 2027 : 7 contrats d'engagement éducatif (pour l'ALSH et les TWEEN/jeunes à moduler en fonction des effectifs)
 - Pour les vacances scolaires d'été du le 5 juillet 2027 jusqu'au 31 août 2027 : 12 contrats d'engagement éducatif (pour l'ALSH et les TWEEN / jeunes à moduler en fonction des effectifs),

Au Pallet, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Xavier RINEAU.

Certifié exécutoire le **3** juillet 2026
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

